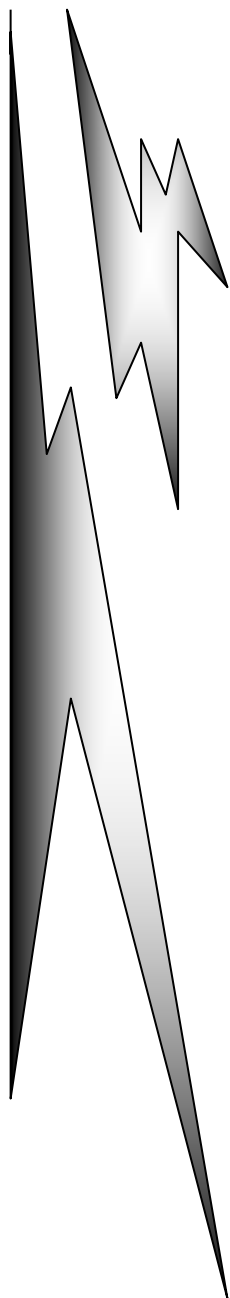


Bulletin d'Information Communal



RECITAL LYRIQUE
ÉGLISE DE CRUX-LA-VILLE

SAMEDI 6 JUILLET 2024
20h30

Anne-Sophie Richard
soprano

Rémi Garin
ténor

Marie-Pierre Carlier
piano

Entrée: 10€
-12 ans: gratuit

Imprimé par la Mairie de Crux-la-Ville
Ne pas jeter sur la voie publique



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2024

Approbation du Compte Administratif 2023 de la Commune

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		93 710.73	49 668.57		49 668.57	93 710.73
Opérations de l'exercice	367 531.02	504 184.77	141 994.96	161 980.71	509 525.98	666 165.48
Totaux	367 531.02	597 895.50	191 663.53	161 980.71	559 194.55	759 876.21.
Résultat de clôture		230 364.48	29 682.82			200 681.66

Besoin de financement

29 682.82

Excédent de financement

Restes à réaliser

83 999.58

18 690.00

Besoin de financement

65 309.58

Excédent de financement

des restes à réaliser

Besoin total de financement

94 992.40

Excédent total de financement

94 992.40

Au compte 1068(investissement) excédent de fonctionnement capitalisé

135 372.08

Au compte 002 (fonctionnement) excédent de fonctionnement reporté

A la clôture de l'exercice 2023, l'excédent bénéficiaire de la Section d'Exploitation s'élève à 230 364.48€. Une somme de 94 992.40€ au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés".

Le solde de 135 372.08€ sera reporté au compte 002 "excédent antérieur reporté" au budget primitif 2024.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les **Comptes de Gestion 2023** de la commune et du service des eaux, dressés par le Service de Gestion Comptable de Nevers.



004 – **Approbation du Compte Administratif 2023 du Service des Eaux**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		64 759.02		104 695.02		169 454.04
Opérations de l'exercice	106 780.32	102 432.55	16 074.00	16 445.25	122 854.32	118 877.80
Totaux	106 780.32	167 191.57	16 074.00	121 140.27	122 854.32	288 331.84
Résultat de clôture		60 411.25		105 066.27		165 477.52

Besoin de financement

--

Excédent de financement

--

Restes à réaliser

--	--

Besoin de financement

--

Excédent de financement

--

des restes à réaliser

Besoin total de financement

--

Excédent total de financement

--

105 066.27

Au compte 001 :(investissement) excédent d'investissement reporté

60 411.25

Au compte 002 (fonctionnement) excédent de fonctionnement reporté

A la clôture de l'exercice 2023, l'excédent bénéficiaire de la Section d'Exploitation s'élève à 60 411.25€. Le solde sera reporté au compte 002 "excédent antérieur reporté" au budget primitif 2024.



CONSEILS MUNICIPAUX

Approbation Budget Primitif 2024 de la commune de Crux la Ville qui se résume ainsi :

Les recettes et les dépenses s'équilibrent à : 329 904.48€, en investissement

Les recettes et les dépenses s'équilibrent à : 569 826.08€, en fonctionnement

Vote des Taux des contributions 2024

Le Maire propose au conseil municipal d'augmenter le taux des contributions de 0%, 1% ou 2%.

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité d'appliquer le taux de 1% pour l'année 2024.

Les taux appliqués seront les suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 34.19%
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 30.98%
- Taxe d'Habitation : 7.93%

Approbation Budget Primitif 2023 du Service des Eaux de Crux la Ville

Les recettes et les dépenses s'équilibrent à : 153 411.25€ en investissement

Les recettes et les dépenses s'équilibrent à : 122 526.27€ en fonctionnement :

Tarifs eau 2024

Le droit au branchement reste à 78.18€.

- Prix du m³ : augmentation de 2%
- de 0 à 500m³ : passe de 1.25€ à 1.28€
- plus de 500m³ : passe de 0.97€ à 0.99€

Adoption sur le prix et la qualité du Service d'eau potable pour l'année 2023

Le rapport sera mis en ligne sur le site <https://www.services.eaufrance.fr/services/153901/2023>

Forêt 2024

Le programme de travaux concerne le cloisonnement d'exploitation sur la parcelle 7.u, et le cloisonnement sylvicole ainsi que le dégagement manuel des régénérations naturelles sur la parcelle 12.b, pour un montant de 5 910.00€ H.T

Vente de la parcelle AB 106

Madame Chloé ROUET a sollicité la commune pour acquérir la parcelle AB 106, située rue de l'Ouche au Chien.

Le Conseil accepte, à l'unanimité de vendre cette parcelle au prix de 8 000€ et délègue Monsieur le Maire pour signer l'acte notarié.

Voirie Crux la Ville/Vitry Laché

Des travaux de voirie ont été réalisés sur une partie de la voie communale n°4. Ce tronçon est par moitié, sur la commune de Crux la Ville et sur la commune de Vitry-Laché.

Un montant de 3415.50€, représentant la totalité des frais engagés, avait été demandé à la commune de Vitry-Laché du fait que celle-ci n'a pas assuré l'entretien de ce tronçon depuis quelques années.

Le conseil municipal de Vitry-Laché demande que la position initiale convenue entre les maires soit appliquée, soit 1707.75€ par commune.

Le conseil municipal décide de réduire le titre émis à 1705.75€.

Glissement du bail du logement communal 8 place de la Mémoire

Le logement situé au premier étage au 8 place de la Mémoire, avait fait l'objet d'une convention passée avec la FOL, dans le cadre de la mission ukrainienne, et mis à disposition d'une famille ukrainienne bénéficiaire de la protection temporaire.

Selon l'article 7, et suivants, de la convention, lorsque les critères permettraient aux sous-locataires d'assumer les responsabilités résultant du bail, un glissement de bail serait envisagé en faveur de cette famille.

Cet appartement de 100m² de surface habitable se compose de 6 pièces et d'un espace vert. Il dispose d'un chauffage électrique.



Le conseil décide que le bail serait réalisé dans les conditions suivantes :

Montant mensuel du loyer : 450.00€, et 200.00€ de charges. Une régularisation des charges sera effectuée une fois par an ou à la demande du locataire.

Affouages 2024

Une quantité de 250 à 300 stères seront coupés et cédés aux habitants. Le conseil municipal décide que, selon les demandes, et la quantité disponible, les affouages seront attribués aux demandeurs sur la base de 28.80€HT le stère, soit un coût TTC de 32.00€.

Création poste adjoint administratif 35 heures

En raison du départ à la retraite de la secrétaire qui était adjoint administratif 1ère classe, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif d'un grade inférieur.

La fiche de poste comprendra les mêmes tâches que l'agent employé précédemment, soit : la gestion de l'état civil, de l'urbanisme, l'élaboration des budgets, l'assistance des élus, les élections, l'accueil, le service des eaux, ainsi que l'organisation du conseil municipal et le suivi des dossiers suite aux décisions prises.

Le conseil municipal décide la création du poste d'adjoint administratif territorial à 35h.

Prêt de 64 800€ sur 10 ans auprès de la Banque Postale pour la réfection de la toiture de la mairie et la pose de panneaux photovoltaïques

Pour les besoins de financement de l'opération, Réfection de la toiture de la mairie avec isolation et pose de panneaux photovoltaïques, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 64 800,00 €.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des offres décide d'accepter l'offre de La Banque Postale dans les conditions suivantes :

Montant : 64 800,00 €

Durée du contrat de prêt : 10 ans

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,54 %

Mode d'amortissement : constant

Commission d'engagement : 200,00 €

Confirmation des Zones d'accélération d'énergies renouvelables

Le Maire rappelle la nécessité de définir des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023, relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Après consultation de la population par différents moyens : le journal communal, le site de la commune, Panneau Pocket, des habitants ont questionné la mairie pour demander uniquement des renseignements.

Le Conseil Municipal confirme donc sa décision du 12 décembre 2023 :

Zones d'accélération photovoltaïques

PV toiture : les couvertures des bâtiments publics, agricoles et privés, pourraient être retenues comme zone d'accélération pour l'installation d'une production d'énergie photovoltaïque en toiture.

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré,

IDENTIFIE les zones d'accélération exposées ci-avant pour l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables

CHARGE le Maire de notifier la présente délibération : au Secrétaire général, référent préfectoral unique de la Nièvre, à la Communauté de Communes/Agglomération de Nevers, à l'établissement public en charge de l'établissement du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Nevers), au syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Morvan

Renouvellement de la convention avec le cabinet vétérinaire de St Saulge pour l'année 2024 pour la prise en charge des animaux errants blessés, pendant les périodes de fermeture de la fourrière départementale, dans les conditions spécifiquement définies dans ladite convention.

Précisions sur les conditions d'utilisation de la salle des fêtes

Le conseil municipal, ajoute des clauses au règlement d'utilisation de la salle des fêtes en précisant que le couchage n'y est pas autorisé. Et il est décidé de demander une participation à hauteur de 20€ par an, à toutes les associations et Cuma, pour l'utilisation de la salle en raison des frais importants liés au coût de l'énergie.



Soutien à une demande de déclaration Préalable pour la construction d'un abri de jardin

de 20m² en remplacement de petits abris de jardin vétustes et à **une demande de certificat d'urbanisme** pour un projet de construction d'habitation autonome.

Suite aux refus de la DDT pour ces réalisations, le conseil municipal vote le soutien des projets et sollicite l'avis de la Commission Départementale de Préservation des espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) pour obtenir un avis favorable à ces demandes d'urbanisme.

Redevance d'occupation du Domaine Public pour les Télécommunications 2024 : 807.88€

Redevance d'occupation du Domaine Public pour les ouvrages d'électricité 2024 : 239€

Réserve d'eau : demande de subventions contrat cadre et fonds verts

Le Conseil Municipal souhaite réaliser une réserve d'eau pour les risques d'incendies, feux de forêt et végétation, qui se concrétiserait en 2024-2025. Ce projet s'élèverait à environ 100 000€.

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention du contrat cadre de partenariat et du fonds vert.

Subvention contrat cadre de partenariat pour rénovation toiture avec panneaux photovoltaïques

Suite à l'inscription de la commune au fond d'accélération de la transition écologique par délibération du 12 décembre 2023, le Conseil Municipal sollicite le contrat cadre de partenariat à hauteur de 20% pour son projet de rénovation de toiture avec pose de panneaux photovoltaïques qui s'élève à un montant de 66 707.97€. Le montant de la subvention sollicitée est de 13 341.59€.

Echange ZE 75 (parcelle 1 de 6ha06a70ca) avec la ZW 42 (17ha35a36ca)

Le Conseil municipal, souhaite créer une réserve d'eau sur une parcelle issue de la ZW 42, de 17ha35a36ca, propriété GFA de Laché.

Monsieur Rolin, actionnaire du GFA de Laché, n'a pas pris part au débat, n'a pas participé au vote et est sorti lors de celui-ci.

Après réunion d'échange entre le Conseil et le GFA, il est proposé d'échanger la parcelle ZE 75, section 1, de la commune, de 6ha06a70ca, contre 1.5ha de la parcelle ZW 42.

La parcelle ZW 42, située dans le bourg du village, près du lavoir de la Grand' Fontaine, est estimée avoir plus de valeur que la ZE 75, soit une valeur de 9 000€ en raison de la possibilité de céder 3 parcelles potentiellement constructibles et de créer une réserve d'eau. La parcelle ZE 75, section 1 est évaluée sur la base de 2000€ l'hectare, soit une valeur de 12 000€. La différence de valeur sera compensée par le versement d'une soulte de 3 000€, payable comptant par le GFA de Laché.

La parcelle ZW 42 fera l'objet d'une division cadastrale. Les frais de géomètre, de bornage et d'acte notarié seront réglés moitié par le GFA de Laché, moitié par la commune.

Préalablement à ces échanges qui concernent des parcelles agricoles, le notaire les notifiera à la SAFER pour purger son droit de préemption.

Le GFA de Laché s'engage à laisser la ZE 75 section 1 au locataire actuel, l'EARL de Mourry, jusqu'au terme de son bail.

Le Conseil, donne tous pouvoirs au Maire pour signer tout acte, pièce ou division cadastrale et généralement, pour faire le nécessaire pour parvenir au dit échange. Les actes notariés seront signés à l'étude de Maître Bloin.

Informations diverses :

- Accord pour le spectacle débat « Au-dessus de la Mêlée » proposé par La Compagnie du Globe. Cette représentation qui aura lieu en octobre sera financée à 50% par la commune et à 50% par le Département, ce qui représente 184.50€ pour la commune.

- L'association de la Chasse a demandé une subvention pour sécuriser leurs activités. Le conseil décide d'acquérir des miradors pour un montant de 100€ auprès de la Fédération Départementale de la Chasse.

- Déplacement de la barrière d'accès à la digue : accord pour donner la possibilité au riverain de bénéficier de clef permettant de passer pour accéder à sa propriété si une ouverture est créée sur le chemin qui monte à la digue.

- Les travaux d'enfouissement des lignes électriques dans le bourg débuteront en juin 2024

- Subvention au Collège Jean Arnolet pour les élèves du Crux la Ville qui participent au voyage scolaire.



COMPTE RENDU du CONSEIL du 22 MAI 2024

Décision modificative N°1 : Augmentation de crédits DETR opération 311

- D 2131-322 couv église nef transept	+ 22 459.00€
- Total D 21 Immobilisations corporelles	+ 22 459.00€
- R 1322-311 : Toiture bas église N et enduits	+ 22 459.00€
- Total R 13 Subvention d'investissement	+ 22 459.00€

Décision modificative N°2 : Virement de crédits pour couverture église, accès et sécurisation du clocher

- D 2131-311 : Toiture bas église N et enduits	+ 612.00€
- D 2131-322 : Couv. église sud nef transept	+ 4 901.00€
- D 2135-325 : Sécurisation clocher	+ 5 620.00€
- D 2131-325 : Sécurisation clocher	+ 5 881.00€
- D 21538-309 : Enfouissement réseaux télécom – 16 654.00€	+ 612.00€
- Total D 21 Immobilisations corporelles : - 16 654.00€	+ 16 654.00€

Plan de financement pour des travaux sur le réseau d'eau en 2024

La gestion des ressources en eau devenant un enjeu majeur, le Maire rappelle l'importance de pouvoir prévenir, détecter, localiser et réparer les fuites sur le réseau dans les meilleurs délais. Dans la continuité des travaux déjà effectués, s'en suivront la mise en place de nouveaux compteurs de sectorisation, ainsi qu'un débitmètre au réservoir et un satellite de télégestion pour 2024.

Pour réaliser les travaux, le Conseil Municipal sollicite l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et demande une aide pour des travaux d'économies d'eau (compteurs et autres équipements de lutte contre les fuites, réduction des consommations d'eau, substitutions de prélèvement).

Le montant HT du projet s'élève à 35 210.00€ HT

Le plan de financement prévu est le suivant :

Financement :

Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 28 168.00€

Autofinancement : 7 042.00€

Soit un total de 35 210.00€

Agence Postale Intercommunale

Le conseil municipal à l'unanimité sollicite le maintien de l'activité postale en Agence Postale Intercommunale.

Subvention pour la réalisation d'une réserve d'eau

Dans le cadre de la prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation, la commune a pour projet de réaliser une réserve d'eau dans le bourg de Crux la Ville ; elle décide de solliciter une subvention auprès du Fonds Vert

Plan de financement pour la rénovation toiture école et pose panneaux Photovoltaïques

Le maintien de notre école passe par la rénovation de sa couverture. Ces travaux incluront la mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture, ainsi que l'installation d'un chauffage réversible. Ce projet s'inscrit dans la politique de rénovation énergétique des bâtiments publics locaux.

Pour ces travaux, le Conseil Municipal sollicitera le Fonds Vert et le contrat cadre de partenariat.

Le montant HT du projet s'élève à 85 749.73€ HT

Le plan de financement prévu est le suivant :

Financement :

Fonds Vert : 34 300.00€

Contrat cadre : 13 341.59€

Autofinancement : 38 108.14€

Soit un total de 85 749.73€



Soutien à un permis de construire d'un artisan de la commune.

Pour permettre de développer et de sécuriser son activité, le conseil apporte son soutien à la demande de permis de construire d'un artisan de la commune suite au refus qui lui avait été notifié pour son projet.

Location de l'immeuble 5 route de l'Ouche aux Chiens

Des personnes recherchant une location à usage d'habitation ont demandé à louer l'immeuble vacant situé au 5 route de l'Ouche aux Chiens. Le conseil accepte dans les conditions suivantes :

Montant mensuel du loyer : 600 euros

Le loyer est exigible le 5 de chaque mois.

Il sera réglé au SGC de Nevers.

Une caution d'une valeur d'un mois de loyer est demandée.

L'indice de référence des loyers sera celui du 2eme trimestre de l'année 2024.

L'électricité et l'eau sont à la charge du locataire.

Un état des lieux sera établi au plus tard lors de la remise des clefs.

Ce bail est conclu à compter du 1er Juin 2024 pour une durée de trois ans.

Création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité

Afin de faire face à la surcharge de travail pendant la période estivale, le conseil décide de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions d'entretien des espaces verts et des abords de la base de loisirs de l'étang du Merle ainsi que la surveillance du réseau d'eau du 1^{er} juin au 31 août 2024 à raison de 35 heures hebdomadaires.

- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 385 indice majoré 361, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif de l'année 2024.

Approbation de la dissolution du SITS St Saulge et de la répartition de l'actif/passif aux communes membres

La répartition de l'actif/passif aux communes membres porte à 3 363.51€ la récupération théorique de la commune de Crux la Ville.

Révision des tarifs des affouages 2024

Suite à des coûts supplémentaires inhérents aux affouages 2024, le Conseil Municipal, décide le tarif de **41€/stère** fagoté et coupé en 1 mètre.

Précisions location salle des fêtes

Le conseil municipal décide d'ajouter une clause au règlement d'utilisation de la salle des fêtes en précisant que le couchage intérieur et extérieur n'y est pas autorisé.

Par ailleurs, il a été présenté que les périodes de facturation de charges supplémentaires liées au chauffage pouvaient s'avérer inéquitables selon les conditions météorologiques.

Il est décidé, qu'à chaque état des lieux d'entrée, il sera proposé au locataire d'allumer le chauffage. Dans le cas où le chauffage serait allumé par l'agent communal, sur demande du locataire, un supplément de 50 euros lui sera facturé.

Subvention Mission Libération

Suite à l'obtention du label Mission Libération et afin de poursuivre les investissements budgétisés pour 2024 dans ce cadre, il est décidé de solliciter un fonds de soutien, mis en place par le Ministère des Armées, pour les projets locaux accompagnant les projets labellisés.

Le montant HT du projet s'élève à 6110.00€

Le plan de financement prévu est le suivant :

Financement :

Fond de soutien : 4 139.00€

Autofinancement : 1 970.00€

Soit au total : 6110.00€

Une subvention sera sollicitée auprès du Ministère des Armées.



PROPRIÉTAIRES : OBLIGATION D'ÉLAGAGE DE VOS ARBRES AU VOISINAGE DES LIGNES ÉLECTRIQUES



ENEDIS

Crux la Ville
Le

Madame, Monsieur,

En raison de la recrudescence des aléas climatiques (vents forts, tempêtes, etc.) et de l'expansion géographique de bioagresseurs fragilisant l'état de santé des bois et forêts (arbres morts et malades en particulier pour le châtaignier, le frêne et l'épicéa), le réseau public de distribution d'électricité géré et exploité par la société Enedis est plus fréquemment soumis à des dommages lourds qui se manifestent par des coupures d'alimentation conséquentes, à la suite notamment de chutes d'arbres sur les lignes électriques.

Suites aux études et recensements menés par Enedis, il apparaît que des arbres plantés sur votre propriété présentent des dangers pour les ouvrages du réseau de distribution d'électricité. Il importe de savoir que les branches d'un arbre peuvent entrer en contact avec les câbles électriques lors d'épisodes venteux. En pareil cas, les microcoupures qui peuvent se produire sont susceptibles de provoquer des dégâts sur les installations électriques intérieures des particuliers ou sur du matériel appartenant à des entreprises et contenant des composants électroniques.

Les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les ouvrages du gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité (c.-à-d. Enedis) sont notamment fixées par l'arrêté du 17 mai 2001 (NOR : ECOI0100130A). Toutefois, le droit conféré à Enedis d'abattre ou d'élaguer les arbres gênants à proximité des lignes électriques n'implique pas le transfert de la garde de ces arbres dont les propriétaires demeurent les seuls gardiens, au sens de l'article 1242 du code civil.

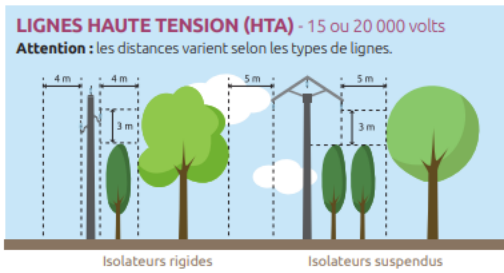
En tant que propriétaire concerné, vous êtes tenu de surveiller l'état de vos arbres voisins des lignes électriques. Dans la mesure où vous êtes le gardien des arbres se trouvant sur votre terrain, vous devrez prévenir le plus rapidement la société Enedis au numéro suivant 09.70.83.19.70 lorsque vous constaterez qu'un arbre menace la ligne. Il appartiendra à Enedis de procéder aux mesures de sécurisation nécessaires car c'est elle qui est responsable de la sécurité de l'exploitation de la ligne.

Pour les arbres situés à une distance supérieure à celles qui sont visées dans l'arrêté du 17 mai 2001 (voir le schéma d'illustration des distances ci-dessous et dans le document joint à ce courrier) et pour lesquels Enedis ne bénéficie ni d'un droit d'élagage ni d'un droit d'abattage, **il vous est rappelé que vous êtes tenu de surveiller leur état et que leur élagage/abattage vous incombe**. Vous aurez ainsi à supporter le coût de l'élagage/abattage de ces arbres et votre responsabilité sera engagée si l'un d'eux est à l'origine d'un endommagement de la ligne électrique, propriété de la commune exploitée par Enedis.

Nous espérons pouvoir compter sur votre entière coopération dans le sens de l'intérêt général et pour la sécurité de l'alimentation électrique sur votre territoire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

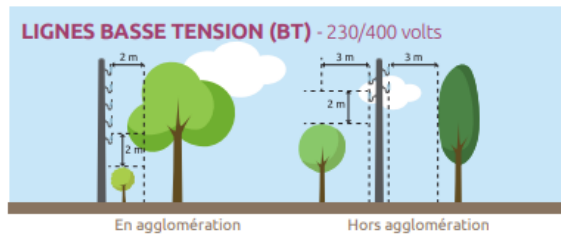
Le Maire,



Lignes haute tension (HTA) - 15 ou 20000 volts

Isolateurs rigides : 4 mètres de largeur et 3 mètres de hauteur minimum entre l'arbre et l'isolateur

Isolateurs suspendus : 5 mètres de largeur et 3 mètres de hauteur minimum entre l'arbre et l'isolateur.



Lignes basse tension (BT) - 230 / 400 volts

En agglomération : 2 mètres de largeur, 2 mètres de hauteur minimum entre l'isolateur et l'arbre

Hors agglomération : 3 mètres de largeur, 2 mètres de hauteur minimum entre l'isolateur et l'arbre



Lignes isolées basse tension (BT) - 230 / 400 volts

1 mètre de largeur et 1 mètre de hauteur minimum entre l'arbre et l'isolateur

ÉLECTIONS EUROPÉENNES du **9 JUIN 2024**. Résultats complets en mairie, sur le site et sur Panneau Pocket.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES : ELLES SE DÉROULERONT SALLE DES FÊTES LES DIMANCHES 30 JUIN ET 7 JUILLET 2024.

ANALYSE DE L'EAU

Prélèvement du 24 mai 2024

Chlore libre 0,49mg/l, chlore total 0,50mg/l

pH 7,6

Les paramètres microbiologiques (bactéries, entérocoques) et physico-chimiques respectent les références de qualité.

Conclusion : eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Résultats complets sur le site : eau.potable.sante.gouv.fr



BAIGNADE DE L'ÉTANG DU MERLE : la qualité de l'eau est bonne

L'analyse pratiquée le 24 mai 2024 par un technicien du laboratoire Carso a révélé une eau conforme aux exigences de qualité fixées par le code de santé publique (article D 1332-25).



RÈGLEMENTATION SUR LE FEU. RAPPEL

Il est interdit de brûler les déchets verts à l'air libre ou avec un incinérateur de jardin.

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie en respectant les règles.

La personne qui brûle des déchets verts peut avoir à payer une amende de 450 € maximum



ÉTAT CIVIL

Décès

Ils nous ont quittés en 2024

Hélène BOUTMY-GARNIER le 8 avril 2024

Delphine ROLIN le 21 avril 2024

Odette CAMUS Veuve BRAMARD le 21 avril 2024

Émilie CAPON-LEICESTER le 6 mai 2024

Colette BONIN le 24 mai 2024

Mariages

Paul SIERRA et Émilie DECAEN le 20 avril 2024

Mike BEAUGRAND et Laura ALDRIN le 8 juin 2024



PAROISSE

Une messe sera célébrée **dimanche 28 juillet 2024 à 10h30** en l'église Saint Nazaire et Saint Celse de Crux-la-Ville

Le site internet paroissial : <https://p-stpcn.com> indique toutes les messes prévues au Cœur de la Nièvre.

Tél.03 86 84 16 29 Mail paroisse.saint.paul@nievre.catholique.fr Site nievre.catholique.fr



INFORMATIONS PRATIQUES



JOINDRE LA MAIRIE ouverture au public : **mardi, jeudi, samedi de 9H à 12H**

Merci de respecter impérativement ces horaires afin de ne pas perturber le travail de la secrétaire

Tél **03 86 58 35 65**

Mail mairie.cruxlaville@wanadoo.fr

Site Internet <https://crux-la-ville.fr>



Panneau Pocket : 455 smartphones ou tablettes possèdent Crux la Ville dans leurs favoris. Sur le dernier mois 3815 lectures ont été réalisées. L'application mobile de la mairie est également consultable sur le site Internet.



AGENCE POSTALE

Horaires : du mardi au samedi de 9h à 12h30

Dépôt de pain du mardi au dimanche de 7h30 à 12h30. Il faut passer commande la veille avant 20h auprès de Flavien au 07 84 65 81 41 breadycrux@gmail.com

ASSISTANTE SOCIALE

Notre assistante sociale, Marlène Moreira, est rattachée au site d'action sociale de Corbigny rue du Loup.

Elle tient des permanences à Saint-Saulge le lundi après-midi et le mercredi matin sur rendez-vous.

Tél **03.86.93.46.30** pour prendre rendez-vous ou pour toute autre demande.

INFORMATIONS PRATIQUES

TAXI A CRUX LA VILLE

Le taxi qui exerce à Crux-la-Ville est conventionné et donc tout à fait habilité à vous transporter pour vos rendez-vous médicaux, à la condition que vous répondiez aux critères établis par la caisse d'assurance maladie.

Christine MASSART Tel : 06 38 63 29 93.



CCACN (Communauté de Communes Amognes Cœur-du-Nivernais)

site internet : www.cc-amognescoeurdunivernais.fr

Facebook: www.facebook.com/com.des.amognes



Contacts : 03.86.58.46.22 du lundi au vendredi (standard de 9h à 12h)

Mairie de St Benin d'Azy 1, Place de la République, de 9h à 12h et de 14h à 17h, du lundi au vendredi
mail: contact@ccacn.fr



OFFICE DE TOURISME CŒUR DE NIEVRE

2, Rue du Commerce 58330 – SAINT-SAULGE

03.86.58.25.74

ot.coeurdenievre@gmail.com <https://www.tourismecoeurdenievre.com/>

Ouvert depuis le 9 avril 2024 du mardi au samedi inclus de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.



Voici quelques nouvelles de l'Office du Tourisme

Le Bureau d'Informations Touristiques de Baye ouvrira comme l'an passé 7 jours sur 7 du 1er juillet au 31 août 2024 de 11h à 18h

La boutique éphémère à Saint-Saulge est ouverte du 25 juin au 31 août : du jeudi au samedi de 10h à 12h et à 15h30.

L'Office de Tourisme vous proposera cet été

Différentes expositions :

- œuvres de Rose-marie CHANSEL : du jeudi 27 juin au 18 juillet.
- œuvres de Zoé FARROKH : du vendredi 19 juillet au 10 août.
- œuvres des peintres amateurs des stages « acrylique » de Rose-marie CHANSEL : du mardi 13 août au 30 août.

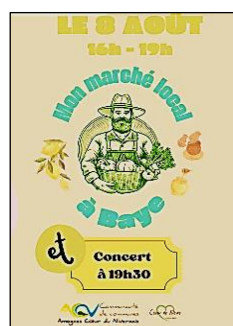
Des animations :

- 4 soirées " La nuit des étoiles" en partenariat avec la Société Astronomique de Bourgogne : à **St Saulge au Radar** les **mercredis 10 juillet et 14 août** et à **Baye au bord de l'étang** les **mardis 9 juillet et 13 août**.

...Des séances découverte de la réflexologie tous les jeudis de 14 à 18h en juillet et août



Des ateliers reliure tous les mardis après midi
du 9 juillet au 27 août



...Un marché local à Baye 8 août de 16 à 19h suivi d'un concert à

10h30

INFORMATIONS PRATIQUES.....

...Et un atelier « Histoire de boîtes » le vendredi 9 août de 14h30 à 16h à Baye maison éclusière n°1, en partenariat avec la Cité des Présents de Château-Chinon.

Renseignements et inscriptions aux ateliers au 03 86 5825 74

Retrouvez toutes nos informations et manifestations sur <https://www.tourismecoeurdenievre.com>



ESPACE SOCIOCULTUREL CŒUR DU NIVERNAIS – FRANCE SERVICES

1, Place de la République Saint-Saulge

Tél: 03.86.58.21.10 Mail: contact@escn58.info <http://www.escn58.info>

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30



Besoin d'aide pour vos démarches administratives ? Des difficultés avec Internet ?

L'espace FRANCE SERVICES porté par L'Espace Socioculturel Cœur du Nivernais est là pour vous accompagner.

Nos horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30.

Et sur rendez-vous (à privilégier pour vous éviter d'attendre) au 03.86.58.21.10 mardi 8h30-12h /13h30-17h30

jeudi 8h30-12h vendredi 8h30-12h/13h30-16h30.



UNITÉ LOCALE NIVERNAIS MORVAN

4, rue du Champ de Foire 58330 St Saulge Tél. 09 67 01 02 12

L'Unité Locale Nivernais Morvan continue ses actions sur son territoire : les aides alimentaires et financières, le transport social avec chauffeur bénévole (Croix Rouge Mobilités), le transport vers l'épicerie solidaire de Nevers 2 fois par mois. La vestiboutique de Saint Saulge est ouverte du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 17h. Samedi de 9h30 à 11h30

GENDARMERIE brigade de Saint-Saulge 03 86 58 30 15

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h

Dimanche, jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h.

URGENCE 114

Le 114 est le service public d'urgence gratuit 24h/24, 7j/7, réservé aux personnes sourdes, aveugles, malentendantes ou aphasiques, pour contacter les secours (SAMU, pompiers, police, gendarmerie) les plus proches en visio, texte, voix, images. Explications complètes sur le site www.info.urgence114.



"Ne restez jamais seul devant un litige" Notre mission, bénévole, c'est de défendre vos intérêts" Tél.0386382203 Mail:soslitiges58@gmail.com.
Site:sos-litiges-58.e-monsite.com



ALLO, PARENTS EN CRISE

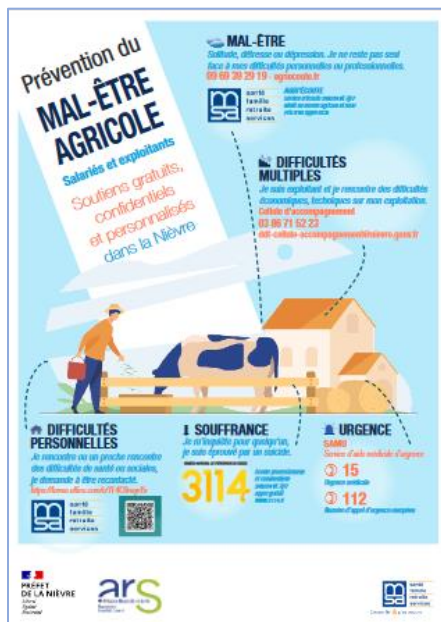
PARENTS, JEUNES ET PROFESSIONNELS : BESOIN DE PARLER ?

Appelez nos psychologues et professionnels de la parentalité

Du lundi au vendredi : 10h-13h et 14h-20h
Le samedi : 10h-13h
Appel anonyme et gratuit

NIEVRE SOLUTIONS SOLIDAIRES Besoin des horaires d'un bus ? De la carte TER ? Trouver une aire de covoiturage ? Consultez le site nievresolutionsolidaires.fr lancé par le département.

INFORMATIONS PRATIQUES.....



- Solitude, détresse ou dépression. Je ne reste pas seul face à mes difficultés personnelles ou professionnelles. 09 69 39 29 19 - agrieocoute.fr 24h/24 et 7j/7
 - Je suis exploitant ou salarié agricole et je rencontre des difficultés économiques, techniques sur mon exploitation. Cellule d'accompagnement 03 86 71 52 23 ddt-cellule-accompagnement@nievre.gouv.fr
 - Je rencontre - ou un proche rencontre- des difficultés de santé ou sociales, je demande à être recontacté : <https://forms.office.com/e/TE4C9mqnYa>
 - Je m'inquiète pour quelqu'un, je suis éprouvé par un suicide : 3114 (numéro national de prévention du suicide) une écoute professionnelle et confidentielle 24h/24 et 7j/7 Appel gratuit. www.3114.fr
 - urgence
- SAMU Service d'aide médicale d'urgence : 15
Numéro d'appel d'urgence européen : 112



AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT

A qui s'adresser pour des conseils sur les travaux d'économie d'énergie et les énergies renouvelables en toute confiance ?

L'ALEC est l'un des 450 Espace Conseil France Rénov'

Ses conseillers vous guident sur les choix de travaux opportuns afin de réaliser des économies d'énergie et si vous souhaitez installer des énergies renouvelables.

Ils vous renseignent sur toutes les aides mobilisables en fonction de vos conditions de ressources, vous aident aussi à comprendre vos devis et à établir un plan de financement intégrant les aides Enfin, ils vous guident dans les étapes de votre projet.

Renseignez-vous, ce service est **gratuit** (soutenu par la Région et l'Etat), en appelant au **03 86 38 22 21** ou via infoenergie@ale-nievre.org

Pour en savoir plus sur l'ALEC : www.ale-nievre.org

Attention au démarchage : aucune collectivité, aucun service public ne démarché.



DECOUVRIR LE CADASTRE SOLAIRE SUR LE SITE DU SIEEEN .Il est disponible pour l'ensemble des habitants de la Nièvre : particuliers, collectivités et professionnels, gratuitement : Nievre-sieen.cadastre-solaire.fr



CONCILIATEUR DE JUSTICE

Le conciliateur de justice a pour mission de permettre le [règlement à l'amiable des différends](#) qui lui sont soumis. Pour Crux : le conciliateur est BERTRAND Alex, Mairie de Chatillon-en-Bazois 03 86 84 14 76, le dernier lundi du mois de 9h00 à 11h30. En cas d'indisponibilité d'un conciliateur, tout autre conciliateur de la Nièvre peut être contacté. (Liste complète en mairie).

CIDFF (centre d'information sur les droits des femmes et des familles)

Information juridique généraliste sur l'ensemble des droits, tous domaines confondus (droit de la famille, du travail, droit locatif, droit des étrangers, droit de la vie quotidienne...) Tous publics, entretiens gratuits et confidentiels.

Tél 03 45 52 31 14 ou 06 61 06 06 98.

Site web : <http://www.nievre.cidff.info>

Courriel : cidff58@gmail.com



INFORMATIONS PRATIQUES.....

MÉDIATION FAMILIALE

Pour tous ceux qui sont dans une situation de crise, de relation distendue ou de rupture du lien familial et qui souhaitent restaurer ce lien, le médiateur familial, au cours d'entretiens, écoute et soutient dans les recherches de solutions. Le premier entretien n'est pas payant. Ensuite le montant de la participation financière est défini par un barème national et échelonné selon les revenus de chacun.

Pour vous informer ou prendre rendez-vous contactez :

° Sauvegarde 58 service médiation familiale 03 86 71 07 35 (lundi, mercredi et vendredi matin de 9h à 12h)

mediation@sauvegarde58.org site: www.sauvegarde58.org/

° Conseil départemental de la Nièvre Service médiation familiale Nivernais Morvan 03 86 57 05 34 du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h servicemediationfamiliale@nievre.fr site: nievre.fr

ÉQUIPE MOBILE ENFANCE-HANDICAP DE L'ADAPEI 58

Parent, aidant, professionnel, vous avez besoin de renseignements, d'expertises, d'aides relevant du champ du handicap ? Les professionnels de notre Équipe Mobile se déplacent sur l'ensemble du département de la Nièvre pour vous apporter appui et soutien de la petite enfance au jeune adulte.

Contact Pôle enfance Adapei 58: i.marillier@adapei58.org/06 50 64 63 57



Vous aidez un proche en perte d'autonomie touché par une maladie, un handicap ?

Contactez la **PLATEFORME DE RÉPIT** pour tout besoin d'écoute, de soutien, d'information, d'aide, de répit...

Sur la Nièvre : Centre social 2, rue de la Mission 58290 Moulins Engilbert. Tél: **0 805 280 209 (n° vert)**

Mail: pfr.aidants.58@gmail.com



LA FIBRE
ARRIVE
CHEZ VOUS

Le raccordement à la fibre optique est possible dans toute la commune.

Contact des fournisseurs d'accès **SFR** au 1099, **ORANGE** au 39 00.

A ce jour plus de 180 abonnements ont été souscrits à la fibre optique.

DÉCHETTERIE DE ROUY

Horaires d'été jusqu' au 30 septembre :

Lundi de 10 h à 12 h et de 14 h 30 à 18 h ; mardi, mercredi, vendredi de 9h à 12 h et de 14h 30 à 18h, le samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 18h30. Fermeture le jeudi.

Tél : 03 86 60 25 55. Site <https://www.cc-amognescoeurdunivernais.fr/dechetteries>

CINÉMA À CRUX LA VILLE



« Hissez les toiles ! » Sceni qua non propose cet été des séances de cinéma en plein air sur le thème de la musique (Les choristes, Grease, The Blues Brothers, Marguerite, Mon Nom est Personne, Le sens de la fête) et la traditionnelle « Nuit du court » à Ouroux en Morvan le 28 juillet. Renseignements au 03 86 21 46 46.

www.sceniquanon.com pour voir la programmation complète

Votre Rendez-vous avec l'École

Les petits pâtisseries

Le vendredi 24 mai, les élèves des deux classes ont pu mettre en pratique leurs connaissances mathématiques en mesures, calcul et numération à l'occasion d'un atelier de pâtisserie.

Les enfants, répartis en petits groupes, ont réalisé une dizaine de gâteaux à la salle des fêtes.

Les familles ont été conviées à la dégustation lors d'un goûter dans la cour de l'école.



Sortie au parc de l'Auxois

Les élèves des trois classes du regroupement se sont rendus au parc de l'Auxois en Côte d'Or le mardi 4 juin. Ils ont rencontré de nombreux animaux et ont pu poser leurs questions à un soigneur animalier qui a animé la matinée. Les plus téméraires ont caressé une femelle python prénommée E.T. Tous sont revenus enchantés de leur journée.



Tous à l'eau à l'étang du Merle !

Cette année, les écoles du secteur expérimenteront l'apprentissage de la natation en eaux vives à l'étang du Merle. La semaine du 17 au 21 juin, les écoliers de Crux-la-Ville bénéficieront de deux séances quotidiennes, une le matin et l'autre l'après-midi. Des activités scientifiques sur la faune et la flore autour du plan d'eau seront menées entre les séances de natation.

L'Hyperma, qui livre les repas de cantine, adaptera ses menus pour permettre aux élèves de déjeuner sur site.

Spectacle et kermesse de fin d'année

Le spectacle des enfants aura lieu le samedi 29 juin à partir de 16h15 sur la place de l'église de Crux-la-ville. Le thème de cette année est le cirque.

Il sera suivi de la kermesse : stands de jeux pour petits et grands et buvette puis d'un repas.

Inscription au repas par téléphone au 03.86.58.28.74 ou par mail à l'adresse de l'école : 0580118n@ac-dijon.fr.

ON PARLE DES CRUXOIS...ET DE CRUX

COMMEMORATIONS

8 mai 1945

Le 79ème anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945 a commencé par la lecture du message officiel du Ministre des Armées par Monsieur le Maire.

Une gerbe a été déposée par le Maire accompagné de deux enfants de l'école, Nathan et Maëlle ; deux autres enfants, Jade et Lilian ont répondu à l'appel des morts au combat.

Après la sonnerie aux morts et la minute de silence, l'ensemble des enfants de l'école dirigés par Chloé et Carla, a entonné la Marseillaise.

Le pot de l'amitié a été servi dans la salle des fêtes.



ON PARLE DES CRUXOIS...ET DE CRUX

Cérémonie à la stèle du Merle



Dimanche 16 juin 2024 la municipalité de Crux la Ville, l'Association Nationale des Anciens Combattants et Ami(e)s de la Résistance Nièvre, en partenariat avec les Maquis "Julien" et "Camille" ont rendu hommage aux sept maquisards tombés dans un guet-apens nazi, le 15 juin 1944, près de l'étang du Merle, au retour d'une mission de parachutage.

Un vin d'honneur servi à la salle des fêtes de Crux la Ville a clôturé cette cérémonie du souvenir.

Cet évènement a obtenu le label Mission Libération de l'Etat
defense.gouv.fr/mission-liberation



En 2024 : commémoration des 80 ans de la disparition de Romain Rolland

Spectacle offert par la commune

« Un jour pour la Paix !! »

*Un moment de convivialité,
de mémoire et de partage de paroles*

CRUX LA VILLE – Salle des fêtes - samedi 19 octobre à 20h

Au programme

Pochade potache hellénique à visée didactique

Paix et Guerre !!

Suivie d'un verre avec échanges entre spectateurs

autour du thème de la Paix.

Lecture à voix haute

du texte de Romain Rolland

Au-Dessus de la Mêlée!!

Interprétation : Hervé Colin

Durée globale : 80 minutes

Nous avons le plaisir de vous convier à un moment d'échange et de mémoire autour de l'ouvrage de Romain Rolland, « *Au-Dessus de La Mêlée !!* ».

La guerre, que l'on croyait définitivement disparue de nos contrées, telle une épée de Damoclès, se dresse désormais au dessus de nous depuis le 24 février 2022.

L'écoute d'*Au-dessus de la Mêlée*, le plus célèbre manifeste pacifiste de la Grande Guerre, paru en septembre 1914, texte exceptionnel par la force de son propos et la beauté de son verbe, permet de mesurer notre faculté d'oubli des leçons du passé et la nécessité d'entretenir la mémoire collective pour éviter de nouvelles déconvenues.

Le nivernais et clamecycois Romain Rolland, nous rappelle qu'on ne peut construire l'avenir dans l'ignorance du passé.

L'idée d'un monde en paix n'est-elle qu'un leurre, une utopie ?

Parlons-en, dialoguons, échangeons.

La Compagnie du Globe et L'Association Romain Rolland

CONTACT : 06 88 18 70 10 – lacompanieduglobe@gmail.com

ON PARLE DES CRUXOIS...ET DE CRUX

TAÏ-CHI-CHUAN ET QI-GONG



Le stage d'hiver a eu lieu cette année le 6 mars, hélas sans Michelle. Fidèle depuis le début des stages, Michelle était toujours présente avec sa bonne humeur, sa joie communicative et sa volonté d'améliorer sa pratique du Qi-Gong et du Tai-Chi, cette volonté qui a fait que même malade, elle continuait à participer aux stages. L'ensemble des stagiaires garderont de Michelle le meilleur souvenir.

Cet été, le stage aura lieu les mercredi 7 et jeudi 8 août.

Le Qi-Gong et le Tai-Chi-Chuan sont des activités ouvertes à tous, quels que soient l'âge ou l'état de santé. Selon le temps, le stage pourrait se dérouler en extérieur : n'oubliez pas de prévoir une casquette et de prendre une bouteille d'eau. Nous avons la possibilité de manger ensemble le midi en apportant son repas.

Stage gratuit, pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez appeler au 06 72 28 47 72

L'animatrice Evelyne Geoffroy



RÉSULTATS SPORTIFS !



Je n'ai rien à raconter en ce qui concerne mes « exploits sportifs » et je ne suis pas invité aux JO, même pas aux paralympiques !!! Je suivrai les jeux à la télé... Comme beaucoup d'entre nous ! Amitiés sportives, Daniel Débonnaire

Associations : Passé et Avenir



SOCIÉTÉ AMICALE DES CHASSEURS

Après un printemps extrêmement pluvieux, nous espérons retrouver le soleil qui manque pour nous les humains mais aussi à la nature, nous n'avons qu'à constater le triste résultat dans nos potagers, nos forêts et champs de cultures. Après une sévère sécheresse nous subissons l'inverse.

Nous organiserons quelques journées de travaux d'entretien de nos chemins communaux après notre Assemblée Générale qui se tiendra début Septembre.

A titre d'information voici le 7ème article de l'Arrêté préfectoral du 24 mai 2024 :

Afin de limiter les dégâts dans les cultures, du 1er juin 2024 à l'ouverture générale, tout détenteur de plan de gestion sangliers est autorisé à pratiquer la chasse du sanglier à l'approche, à l'affût ou en battue, tous les jours de la semaine, sur l'ensemble du département, dans les cultures et à proximité des cultures.

Aucune autorisation préfectorale individuelle n'est nécessaire.

Toutes les consignes de sécurité habituelles seront strictement appliquées.

La date d'ouverture Générale de la chasse est du 15/09/2024 au 28/02/2025 voire 31/03/2025 si prolongation.

Le 8 juin nous nous réunissons pour notre repas estival, peut-être avec le beau temps ?

L'Association de Chasse de Crux la Ville vous souhaite de passer un bel été ensoleillé.

Le président Didier SAVE

LOISIRS TOUS CRUX

La saison gym Loisirs Tous Crux arrive à sa fin et se terminera le 2 juillet prochain pour reprendre début septembre.

Grâce à Antonin, notre animateur, nous avons évolué tous les mardis de façon rythmée, toujours en musique et dans la bonne humeur.

Si vous souhaitez nous rejoindre, contactez Chantal au 03 86 58 32 03, vous serez les bienvenu(e)s.

Associations : Passé et Avenir

RANDO VADROUILLE.

En ce 2ème trimestre 2024, nous sommes à ce jour en fin de saison " sportive".

Outre nos traditionnelles randonnées hebdomadaires du samedi matin, nous avons participé en avril dernier, à la grande randonnée vers Paris (GRVP) pilotée par la fédération française de rando (FFR) en parcourant une étape de 16 kms entre Châteauneuf Val de Bargis et Varzy. En mai, Martine et moi avons grossi l'effectif de l'Afagr de Moulins (club que nous avons accueilli en octobre dernier à Crux-la-Ville et avec qui nous entretenons d'excellents rapports) pour un séjour de 3 jours dans les Alpes de Haute Provence à La Breole petit village charmant aux portes du lac de Serre-Ponçon. Nous avons ainsi pu nous adonner aux randos de haute montagne et en gardons un excellent souvenir.

Et puis, nous avons participé à la Randouillette au Raveau le 1er juin, manifestation qui a réuni plus de 1000 participants. C'était une rando "sportive" sur des chemins forts « gadoue » mais oh combien pimentés ! Une bonne partie de rigolade à la clé et de bons souvenirs de ce périple là aussi.

Enfin nous terminerons notre saison par une rando vers Mhère avec un repas où nous nous rappellerons quelques souvenirs de cette saison 2023- 2024.



En septembre un séjour de 3 jours entre adhérents de Rando Vadrouille est à l'étude au Lac des Settons pour entamer une nouvelle saison qui sera, j'en suis sûre, tout aussi agréable et inoubliable.

Pour tous renseignements. Contactez-nous Mme BEAUGRAND Roselyne 0786388382 Mme LABOUREAU Martine 0386582492

CENTRE DE SECOURS de CRUX-LA-VILLE SITE SDIS 58 : <https://sdis58.fr>



Centre de Secours
de Crux-la-Ville

LA VIE DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE CRUX-LA-VILLE

Le centre de secours en quelques chiffres

La caserne compte parmi ses effectifs 15 sapeurs-pompiers, dont 2 infirmières sapeurs-pompiers. Également, le centre de secours peut compter sur son équipe de soutien composé de 3 anciens sapeurs-pompiers. Ils participent en soutien et appui logistique des sapeurs-pompiers de Crux-la-Ville engagés sur des tâches opérationnelles, de formation ou technique. Ils favorisent l'entraide et la transmission des savoirs ainsi que leurs expériences auprès des plus jeunes.

Sont remisés au total 5 véhicules, dont une ambulance (VSAV), un véhicule incendie (CCR), un véhicule tout usage et balisage (VTUB), le véhicule de poste de commandement (VPC, l'unique véhicule de ce genre dans le département de la Nièvre) et un véhicule léger (VL).

Bilan de début d'année ! Du 1^{er} janvier 2023 au 31 mai 2024, le centre de secours a effectué 75 interventions qui se déclinent ainsi :

- **71 interventions Secours à la Personne**, dont 16 interventions de la part des infirmiers sapeurs-pompiers ; soit 94,7%
- **4 interventions Incendie**, dont 2 départs à l'aide du Véhicule de Poste de Commandement (VPC) ; soit 5,3%.

Associations : Passé et Avenir

À vos agendas #SaveTheDate

Rendez-vous le samedi 3 août 2024 pour l'habituelle brocante des sapeurs-pompiers ! Elle se tiendra à l'étang du Merle :

- Emplacement gratuit et sans réservation,
- Restauration et buvette sur place,
- Exposition des véhicules du centre de secours

Nouvelle recrue !

Il y a du nouveau au centre de secours ! Nous avons le plaisir de vous informer que Marina FOUQUET, âgée de 19 ans, vient d'intégrer le centre de secours de Crux-la-Ville en tant que sapeur-pompier volontaire. Bienvenue Marina !

Solidarité nationale

Deux de nos sapeurs-pompiers volontaires, l'Adjudant-Chef Pierre GUYARD et le Sergent-Chef Mike BEAUGRAND figurent parmi les sapeurs-pompiers candidats pour partir en renfort extra départemental en cas de feux de forêts, à l'image des incendies qui ont touché la Gironde en 2022. Ils pourront être mobilisés en cas de demande de renfort.

APPELS D'URGENCE 18 OU 112 – QUAND ET COMMENT APPELER LES SECOURS ?

Une personne qui fait un malaise ou qui s'étouffe, une blessure grave, une brûlure, un départ de feu, un accident de la route... Nombreux sont les risques auxquels nous sommes confrontés dans notre vie quotidienne. Voici quelques conseils pour savoir quand et comment prévenir les sapeurs-pompiers et les autres services de secours, lorsqu'une ou des vies sont en danger. Deux numéros d'urgence à retenir : le 18 et le 112.

Dans quels cas appeler ?

Vous pouvez appeler les sapeurs-pompiers lorsqu'une ou des vies sont en danger (malaise, blessure grave, départ de feu, accident de la route, noyade, inondation, etc.).

Quels renseignements donner ?

- **Où vous trouvez-vous ?** Indiquez le lieu le plus précisément possible pour permettre aux secours de vous trouver rapidement (ville, rue, numéro, étage, code d'accès à l'immeuble si nécessaire, etc.) ;
- **Que se passe-t-il ?** Indiquez la nature du problème (feu, malaise, accident, etc.), le nombre et l'état des victimes ;
- **Y a-t-il un risque que les choses s'aggravent ?** Evoquez les risques éventuels d'incendie, d'explosion ou d'effondrement
- Répondez aux questions qui vous seront posées par la personne que vous aurez au téléphone.

Ne raccrochez jamais le premier ! La personne qui a pris en charge votre appel vous dira quand elle a toutes les informations nécessaires. Donnez votre numéro de téléphone et si possible, restez sur place, en sécurité, pour guider les secours.

Gardez votre sang froid

Une annonce calme, claire et complète garantit la **rapidité des secours**.

Le 112 est le numéro d'appel d'urgence européen disponible gratuitement en France et dans l'Union Européenne. Il peut être composé à partir d'un téléphone fixe ou portable, d'une cabine téléphonique, sans crédit avec n'importe quel opérateur européen. Cependant dans certains pays dont la France, le portable doit être doté d'une carte SIM activée. Vous pouvez avec le 112 contacter tout service d'urgence dans n'importe quel pays européen. En cas d'urgence à l'étranger le 112 vous mettra en relation avec un opérateur parlant votre langue. Le 112 est également actif en Israël, Russie, Turquie et Suisse.

Associations : Passé et Avenir

Attention, appelez le 18 ou le 112, mais n'en abusez pas ! Avec le 18 votre appel est pris en charge par le centre de traitement de l'alerte des sapeurs-pompiers qui reçoit les appels de tout le département ; pour garantir l'efficacité des secours il ne doit pas être encombré d'appels inutiles !

Rejoignez-nous !

Un engagement citoyen, Une expérience unique et enrichissante...

Vous aussi, rejoignez les sapeurs-pompiers de Crux-la-Ville !

Vous pouvez nous contacter et venir nous rencontrer !

Chef de Centre

Adjudant-Chef David THÉVENEAU

- david.theveau@sdis58.fr
- 06.07.11.62.14

Adjoint au Chef de Centre

Adjudant Pierre GUYARD

- pierre.guyard@sdis58.fr
- 06.45.46.74.13

Président de l'Amicale

Lieutenant Paul MOREAU

- paul.moreau@sdis58.fr
- 06.61.94.49.83

sapeur-pompier + volontaire = moi aussi

Pour devenir sapeur-pompier volontaire, vous devez être :

- ➔ Une femme ou un homme, âgé de 16 à 60 ans
- ➔ Animé par le don de soi, l'altruisme
- ➔ Aimer l'action et l'acquisition de nouvelles compétences

Les missions du sapeur-pompier volontaires sont :

- ➔ Protéger et secourir les habitants et leurs biens
- ➔ Protéger et préserver l'environnement
- ➔ Lutter contre les incendies

Nous trouver

Envie d'en savoir plus sur notre activité ? Retrouvez nous sur **facebook** : Centre de Secours de Crux-la-Ville

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Nièvre - SDIS 58 - Rue du Colonel Smolnik - 58440 Vierzyennes-Vauxelles

COMITE DES FÊTES

Comme chaque année vous êtes nombreux à être venus nous retrouver et découvrir les artisans et les producteurs locaux présents pour la Fête du Chocolat le 24 Mars dernier, et nous vous en remercions. Malgré le temps un peu maussade ce weekend-là, les bénévoles ont œuvré d'arrache-pied pour préparer ce rendez-vous et nous permettre de profiter d'un bon moment.

Nous vous donnons aujourd'hui rendez-vous le 22 Juin prochain sur la place de l'Eglise pour profiter d'une nouvelle soirée sous le signe de la musique et de la bonne humeur. Comme l'année dernière un feu d'artifice vers 23h viendra illuminer cette nuit de fête.

Nous pouvons également, d'ores et déjà vous donner rendez-vous cet été sur la base de loisirs de l'étang du Merle les jeudis 25 Juillet et 22 Août lors des concerts organisés par la communauté de communes et durant lesquels nous vous proposerons un petit coin snack et buvette.

Vous aimez partager de bons moments et vous êtes intéressés par le fait de rejoindre le comité des fêtes.... N'hésitez plus et venez nous rencontrer, nous sommes toujours à la recherche de nouveaux bénévoles !

Jérémy – président du comité des Fêtes – 07.82.99.92.46

CLUB DE L'AMITIÉ

Le Club de l'amitié a organisé son assemblée générale le 7 mars 2024 malgré quelques soucis de santé.

Une cinquantaine d'adhérents étaient présents.

Nous avons présenté un bilan positif et une gestion saine. Le bureau actuel a été reconduit pour un an.

Un méchoui est prévu le 21 juillet à 12H30.

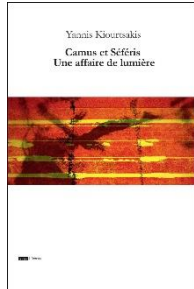
Pour clore l'assemblée un bon repas convivial a été offert aux convives.

Associations : Passé et Avenir

LA TÊTE A L'ENVERS

L'été est là, après un printemps pluvieux mais riche en événements !

La parution d'un essai d'abord, publié avec le concours du CNL. Ne vous laissez pas intimider par le mot « essai », l'auteur, grec mais parfaitement bilingue (il a écrit ce livre directement en français) Yannis Kiourtsakis, est un homme de dialogue et de simplicité, l'écriture est fluide et aisée, et on se croirait au coin du feu, un soir, à l'écouter parler de Camus et de Sèféris, de la description sans concession qu'ils font tous deux de l'état du monde qui est le leur, puis du nôtre tout aussi malade à bien des égards. Lisez-le, voilà un livre passionnant tout autant qu'il est passionné...



Une rencontre avec l'auteur venu d'Athènes pour la promotion du livre, a eu lieu à la librairie du Cyprés, à Nevers. Peu de monde hélas, mais la date ne s'y prêtait pas et les neversois étaient peut-être partis en long week-end. Merci à Wilfrid Sejeau pour son accueil toujours chaleureux et la discussion très intéressante qu'il a eue avec Yannis Kiourtsakis.

Deux autres rencontres à Paris, l'une à la bibliothèque Malraux, sous l'égide du Marché de la Poésie et de La maison de Poésie, l'autre à la librairie Compagnie : beaucoup beaucoup de monde cette fois, et dialogues passionnants avec les intervenants, Sylvestre Clancier président de la Maison de Poésie et Jean-Yves Masson, écrivain, traducteur et essayiste. Un grand succès et... cela fait du bien !

L'été va se poursuivre avec la parution du nouveau recueil de Sabine Pégion, le 22 juin :



Et avec la tenue incontournable du Marché de la Poésie à Paris, du 19 au 23 juin.

La tête à l'envers y aura son stand, comme chaque année – le 113, pour celles et ceux qui ont l'intention d'y aller. J'y serai moi-même jeudi, vendredi et samedi.

Dans l'été, il y aura aussi le Festival de poésie de Sète, une semaine de lectures, de musique, de rencontres diverses sur la place de la mairie mais aussi dans les rues de la ville. La ville tout entière vibre aux rythmes et aux voix qui nous sont proposés et c'est un plaisir chaque année renouvelé.

Bon été à toutes et tous !

Dominique Sierra Éditions la tête à l'envers www.editions-latetalenvers.com

L'EXPOSITION des toiles de Rose-Marie Chansel se déroulera du 27 juin au 17 juillet à l'office du tourisme de St Saulge.

Vous pourrez voir également des porcelaines peintes à la main d'Elise Aumeunier.

Nous vous attendons nombreux au vernissage le 29 juin à 18h à l'O.T.

STAGES D'ÉTÉ DE PEINTURE ACRYLIQUE A CRUX LA VILLE

Deux stages de peinture à l'ACRYLIQUE, seront ouverts cet été, animés par Rose-Marie CHANSEL :

STAGE 1 les 29 - 30 et 31 Juillet : Approfondissement des techniques autour de l'acrylique

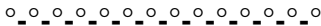
STAGE 2 les 5- 6 et 7 Août : Stage de création libre avec travail sur l'abstraction notamment.

Associations : Passé et Avenir

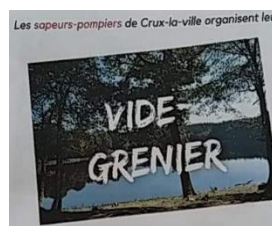
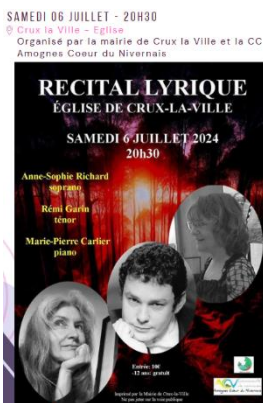
Les œuvres réalisées lors des 2 stages seront exposés à l'Office du Tourisme de St Saulge du 13 au 30 août.
Le vernissage est prévu le 16 août à 17h30.

Nous serons heureux de vos visites et vos encouragements seront les bienvenus !

Inscriptions et renseignements auprès de Rose-Marie CHANSEL 06 11 64 68 70



Cet été à Crux, au Merle...et alentour



- Fête de la musique samedi 22 juin Place de l'église à Crux la Ville avec repas, retraite aux flambeaux à 22h30 et feu d'artifice à 23h. soirée animée par DJ Atlantic. Organisé par le Comité des Fêtes.
- La camionnette d'alimentation générale et culturelle sillonnera à nouveau la Nièvre du 4 juillet au 30 août et livrera une surprise artistique à près de 50 communes. Dates, lieux et horaires sur maisonculture.fr
- Récital lyrique le 6 juillet 2024 à 20h30 à l'église de Crux la Ville. Avec Anne-Sophie Richard soprano, Rémi Garin ténor et Marie-Pierre Carlier piano. Entrée 10 euros, gratuit 6 12 ans. Organisé par la mairie de Crux la Ville et la CCACN.
- La brocante des sapeurs-pompiers samedi 3 août 2024 à l'étang du Merle : emplacement gratuit et sans réservation, restauration et buvette sur place, exposition des véhicules du centre de secours.
- Le stage estival de Qi-Gong et Tai-chi-chuan les 7 et 8 août salle des fêtes de Crux la Ville. Découverte et initiation. Gratuit.

2 CONCERTS A L'ÉTANG DU MERLE ORGANISÉS PAR LA CCACN

JEUDI 25 JUILLET A 19H CONCERT POP ROCK « THE FARROWS »



ET JEUDI 22 AOÛT A 19H CONCERT COUNTRY « JACK APPLE BAND »

Concerts gratuits et tout public à 19h, buvette et restauration sur place par le Comité des Fêtes de Crux la Ville.

ANNONCES



Les gîtes des bergers

Les bergers vous accueillent aux portes du Morvan entre lacs et forêts.

La tanière du renard, un joli petit gîte pour deux personnes, avec vue sur les prés, proche de la rivière l'Aron, vous offrira toutes les commodités. (Cuisine équipée, séjour avec poêle à bois, chambre, dressing, salle de bains, jardin privatif, terrasse, garage).

Proche des étangs de Baye et de Vaux, ainsi que de l'étang du Merle et du canal du Nivernais, il est idéalement situé pour les pêcheurs, randonneurs et les amateurs de loisirs nautiques.

contact@lesgitesdesbergers.fr

06.68.52.92.02

<https://www.lesgitesdesbergers.fr> Hélène WEEKS



CAMPING DE L'ETANG DU MERLE

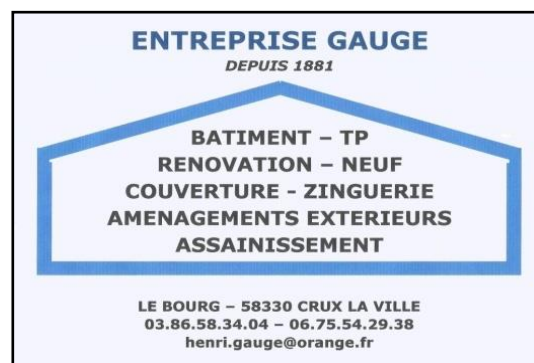
etangdumerle@gmail.com 03 86 58 38 42 06 76 61 41 13
site: <http://www.camping-etang-du-merle.fr>

Le camping avec ses 59 emplacements dont 5 Chalets, 15 mobil-homes, 2 Coco Sweet est à taille humaine et favorise les rencontres.

Vous aimez la tranquillité, la pêche, la nature et la détente ? Le camping est au centre des trésors et curiosités de la Nièvre à environ 25 km du Morvan et de ses Lacs, de la Loire et ses Vignobles, du Canal du Nivernais.

Les tarifs d'hébergement et des cartes de pêche sont disponibles sur le site de Crux la Ville ou à l'Office du Tourisme.

Ouverture du camping le 30 avril 2024



ANNONCES



Theret Jean
Entrepreneur Individuel
 06 63 54 41 19
 Theretjeane1@hotmail.com

Maçonnerie - couverture
 Siret: 917 424 400 000 13

ENTREPRISE WEEKS WILLIAM
 Assainissement non collectif, Terrassement, Broyage,
 Pose de clôtures

03.86.58.27.72
 06.74.34.34.39

w.weeks@free.fr
 www.entrepriseweekswilliam.fr

L'Huis-Gigot
 58330 CRUX-LA-VILLE

Ent. Frédéric CAILLE
Maçonnerie et Rénovation
Ecologiques et Saines

(Enduits et Béton (chaux et chanvre)
 Isolation Animale et Végétale
 Cloisons, Peinture,
 Pose de revêtements, Parquets...)

06 64 47 58 33
 fcaille.artisan@gmail.com

58350 Domplière sur Nièvre
 IM 48427049558 - TVA 89809 17054942214

BEAUGRAND MULTISERVICE
 SIRET N°919.745.158.NM.58

07.86.80.81.65
 BEAUGRANDMULTISERVICES@OUTLOOK.FR

TRAVAUX DE PETITS BRICOLAGES
 ENTRETIEN INTERIEUR ET EXTERIEUR DE VOTRE MAISON
 DESTRUCTION NID D'INSECTES,
 VIDE MAISON, DÉBARRAS ENCOMBRANTS
 ET AUTRES SERVICES SELON VOS BESOINS

MULTISERVICES
Travaux d'entretien intérieur/extérieur
Papiers peints, peintures, enduits,
Petite maçonnerie...
Tél: 06 59 07 21 74 CESTU accepté

Service de baby-sitting - Aide aux devoirs
Crux-La-Ville et ses alentours



BONJOUR,
 Je m'appelle Noélie, j'ai 21 ans. Je suis étudiante en 1ère année de Master MEEF 1er degré, je me destine au métier de professeure des écoles. Dynamique, positive, à l'écoute d'autrui, j'aime le contact avec les enfants, les voir s'épanouir en leur proposant diverses activités.

Vos enfants ont besoin de soutien scolaire ? Vous cherchez quelqu'un pour garder vos enfants le week-end et pendant les vacances scolaires ? Contactez-moi au 06-75-92-51-93.

Aide ménagère & Services à la personne

Ménage Courses
 Repassage Compagnie


Je vous propose mes services dans la commune de Crux-la-Ville et ses alentours. N'hésitez pas à me contacter !

Véronique DARD : 07.86.20.72.82



"LE FER À VAPEUR"
Repasse pour vous tous vêtements
Et linge de maison
Enlèvement et retour gratuits
Chèques emplois service acceptés
Tél: 06 59 07 21 74

Aide à domicile Christine GUIDEZ
 Assistante de vie aux familles- Spécialisation handicap
 CRUX-LA-VILLE et 20 km aux alentours
 Tel : 06.78.07.95.54



ANNONCES



Envie de vous engager ? De vous rendre utile ?

VOUS AUSSI, DEVEZ SAPEUR-POMPIER
Un engagement citoyen, une expérience unique et enrichissante !



Le Centre d'incendie et de secours de CRUX-LA-VILLE recrute des sapeurs-pompiers volontaires

Apprenez nous !



Producteur à Cux-la-Ville (58330)
Légumes et Champignons

Mercredi matin à Saint-Saulge
Vendredi matin à Corbigny
Dimanche matin
Le 3è du mois à Rouy (marché du Colibri) Champignons uniquement.

Frédéric CAILLE certifié Biocide
Désinsectisation - Dératisation
58330 Cux-la-Ville



Destruction de nids de :
 ✓ frelons asiatiques
 ✓ frelons européens (seulement si gênant)
 ✓ de guêpes (seulement si gênant)
 Interventions dans un rayon de 30 km autour de Cux-la-Ville

Contact :
Frédéric CAILLE
06 64 47 58 33



Certificat N°055205

PMO - document imprimé par ordinateur - Ne pas jeter sur la voie publique

FERRONNIER D'ART MIKE MUNDEN
ENTREPRISE PAPIILLON NOIR
FABRIQUE SUR MESURE MEUBLES EN FER FORGÉ INTÉRIEURS OU EXTÉRIEURS
ESCALIERS, RAMPES, MEZZANINES, PERGOLAS, PORTAILS, SCULPTURES...
TÉL.07 82 40 51 34 MIKE@PAPILLONNOIR.NET



Soizic B.
Sbodtjou@yahoo.fr
3 Château du Berle
58330 Cux-la-ville
06 59 05 40 22 (Uniquement SMS) 



Gossip Beauty by A
À Cux-la-Ville
Sms / WhatsApp : 06.43.44.57.02
Instagram : gossip_beauty_by_a
Facebook : Gossip Beauty by A
Site: 9827440700071

Prothésiste ongulair
Réhaussement de cils
Blanchiment dentaire
Browlift (sourcils)

Ongles
Réhaussement de cils
Browlift
Coloration des sourcils
Blanchiment dentaire cosmétique américain
Carte de fidélité et parrainage

ions - ne pas jeter sur la voie publique

MANIFESTATIONS

22 JUIN FÊTE DE LA MUSIQUE ORGANISÉE PAR LE COMITÉ DES FÊTES PLACE DE L'ÉGLISE REPAS, RETRAITE AUX FLAMBEAUX À 22H30, FEU D'ARTIFICE À 23H AVEC DJ ATLANTIC.

29 JUIN SPECTACLE ET KERMESSE DE L'ÉCOLE À PARTIR DE 16H15 PLACE DE L'ÉGLISE DE CRUX-LA-VILLE SUR LE THÈME DU CIRQUE

6 JUILLET RÉCITAL LYRIQUE 20H30 À L'ÉGLISE DE CRUX LA VILLE

21 JUILLET MÉCHOUI DU CLUB DE L'AMITIÉ À 12H30

25 JUILLET CONCERT POP ROCK « THE FARROWS » À L'ÉTANG DU MERLE A 19H.

29, 30 ET 31 JUILLET STAGE DE PEINTURE ACRYLIQUE À CRUX LA VILLE

3 AOÛT BROCANTE DES POMPIERS À L'ÉTANG DU MERLE

5, 6 ET 7 AOÛT STAGE DE PEINTURE ACRYLIQUE À CRUX LA VILLE

7 ET 8 AOÛT STAGE DE TAÏ-CHI-CHUAN ET QI-GONG

15 AOÛT JOURNÉE DÉPARTEMENTALE DES MAQUIS : 80^{ème} ANNIVERSAIRE

22 AOÛT CONCERT COUNTRY « JACK APPLE BAND » À L'ÉTANG DU MERLE A 19H.

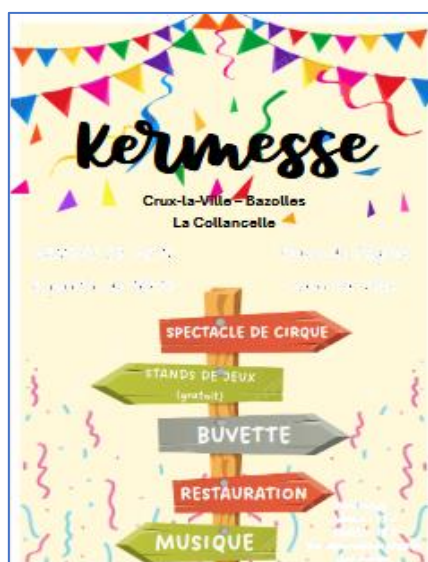
7 SEPTEMBRE CONFÉRENCE OVERLORD EN MORVAN PAR LE Lt-COLONEL THIERRY GHERBI

28 SEPTEMBRE ATELIER IKEBANA AVEC LA COOPÉRATIVE DES SAVOIRS

12 OCTOBRE ATELIER ETEGAMI AVEC LA COOPÉRATIVE DES SAVOIRS

19 OCTOBRE SPECTACLE « UN JOUR POUR LA PAIX !! » PAR LA COMPAGNIE DU GLOBE ET L'ASSOCIATION ROMAIN ROLLAND, SALLE DES FÊTES DE CRUX LA VILLE À 20H

A méditer... "Il ne faut avoir aucun regret pour le passé, aucun remords pour le présent, et une confiance inébranlable pour l'avenir !" Jean Jaurès



Nous vous souhaitons un bel été !

Un été 44 à CRUX LA VILLE : des témoignages recueillis par Michel Geoffroy.

Ce document est à votre disposition à la mairie.



Chapitre 1 : L'embuscade de l'Étang du Merle du 15 juin 1944

Chapitre 2 : La bataille de Crux la Ville des 12-17 août 1944

Présentation

Carte de situation

Villages martyrs

La parole aux « Occupés »

Chapitre 3 : Les Maquisards

Chapitre 4 : Hommage à Lise Bournot combattante au Maquis Daniel

Chapitre 5 : Les enfants juifs cachés à Forcy

Bibliographie